

DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE BOURG

Extrait du Registre des Délibérations

CANTON DE MIRIBEL

du Conseil Municipal

MAIRIE DE NEYRON

Séance ordinaire du 19 juillet 2022

OBJET :

Sécurisation de la RD 1084

20220041

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf juillet, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GIRARD Jean-Yves, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde

Pouvoir : DELACOURT Marc donne pouvoir à VERDENET Clotilde, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à FRANCOIS Christine, GRUFFAT Henri donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, HERVIS Jean-Pierre donne pouvoir à GARCIA Nathalie, TONDU Mathieu donne pouvoir à BOURGEOIS Rose

Étaient absents : FLACEAU Chloé, JULLIEN Valérie

Secrétaire de Séance : Jean-Yves GIRARD

Date de convocation du Conseil : 13 juillet 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents :

Pouvoir :

Il apparait de toute évidence que la route de Genève présente un risque avéré du point de vue de la circulation routière et tout particulièrement aux abords de l'école primaire de Neyron. Les véhicules roulent trop vite et trop d'accidents se produisent chaque année.

Un « collectif stop danger » a signalé à la mairie de Neyron, ce problème par lettre du 18/03/2021 et la mairie de Neyron l'a indiqué à la Préfecture de l'Ain par lettre du 04/08/2021. Depuis, d'autres citoyens ont fait part de leurs préoccupations et à l'occasion de l'élection municipale de décembre 2021, la municipalité s'est engagée à traiter ce sujet.

Quelques améliorations ont été réalisées en 2021 (panneaux ralentisseurs 30 km/h, ...) mais cela reste insuffisant. C'est pourquoi d'autres solutions ont été proposées par les élus, les citoyens et certains spécialistes du domaine routier. Ces solutions sont envisagées dans un périmètre se situant devant l'école et la mairie :

- Emplacement vélos
- Lignes d'arrêt devant les feux tricolores
- Réfection de la peinture des 3 ou 4 passages piétons les plus proches
- Panneaux lumineux clignotant « attention école »
- Marquages au sol en grand des « 30 km/h » maxi
- Installation de barrières de sécurité côté école primaire

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20220719-20220041-DE
Date de réception préfecture : 21/07/2022

D'autres solutions plus radicales sont envisagées :

- Figurines enfants (installées au bord des 2 passages piétons les plus proche de l'école)
- Mise en place de feux tricolores « micro-régulés » au carrefour devant la mairie et l'école.

Le montant de ces travaux, estimé à 55 736,75 € TTC, se décompose comme suit :

Poste des dépenses	Montant prévisionnel HT	TVA 20 %	Montant TTC
Emplacement vélos (dépose-repose-agrandissement)	11 635,00 €	2 327 €	13 962 €
Lignes d'arrêt devant les feux tricolores	Très faible		
Réfection de la peinture des 3 ou 4 passages piétons	528,75 €	105,75 €	634,50 €
Panneaux lumineux clignotant « attention école »	4 800,00 €	960 €	5 760 €
Marquages au sol en grand des « 30 km/h » maxi	380,00 €	76 €	456 €
Figurines enfants	2 368,00 €	473,6 €	2 841,6 €
Feux tricolores « intelligents » micro-régulés	24 390,88 €	4 878,18 €	29 269,01 €
Pose de barrières de sécurité côté école primaire	2500,00 €	500 €	3 000 €
TOTAL	46 602,63 €	9 320,53 €	55 923,16 €

Cette opération peut être financée par le Conseil départemental de l'Ain au titre du dispositif du pacte de territoire dispositif d'aide soutien aux équipements de proximité des communes et de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financeurs	Dépenses subventionnables	Taux	Montants subventions
DEPARTEMENT de l'AIN		30 %	13 980, 79 €
CCMP		35 %	16 310, 92 €

Total des subventions	30 291,71 €	Soit 65 % du coût total des dépenses	
Autofinancement Ville de Neyron	16 310,92 €		
Coût HT	46 602,63 €		

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.

Le n° de SIRET de la commune est le 210 102 752 00016.

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver :

- o La réalisation des aménagements pour sécuriser la RD 1084 pour un montant de 46 602,63 € HT soit 55 923,16 € TTC,
- o le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

- D'autoriser Mme la Maire à :

- o solliciter l'aide financière du Conseil départemental de l'Ain au titre du dispositif du pacte de territoire 2023 dispositif d'aide soutien aux équipements de proximité des communes
- o entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

La Commune s'engage à ne pas commencer l'exécution des travaux avant d'avoir reçu l'accusé de réception l'autorisant à les démarrer.

Les crédits nécessaires en dépenses et en recettes sont inscrits au Budget primitif 2022 et réajustés au fur et à mesure des notifications.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A 11 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS :

- D'adopter les propositions de M. le rapporteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 20/07/2022

La Maire

Christine FRANÇOIS.



Transmission à la Préfecture le :

Réception par la Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20220719-20220041-DE
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20220719-20220041-DE
Date de réception préfecture : 21/07/2022